

ARRONDISSEMENT DE PROVINS



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mars à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. BONIFACIO, Maire et Président de séance, s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. BONIFACIO Jérôme (Maire), M. CHON Patrick (1^{er} Adjoint), M. CADET Jérémy, Mme DALBARD Geneviève, M. DEGARDIN Éric, Mme JOUÉ Sophie, M. JOYEUSE David, M. RUFFIER Philippe, M. VERSCHAEVE Jean-Pierre.

ETAIENT EXCUSES :

Sans objet.

ETAIENT ABSENTS :

M. GARCIA Philippe (2^{ème} Adjoint), M. POTAGE Didier.

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, M. BONIFACIO, ouvre la séance à neuf heures et dix minutes.

L'ensemble du Conseil décide que les votes se feront à main levée.

M. CADET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé.

Travaux concernant le réseau éclairage public rue Saint Laurent – programme 2019 – avec le S.D.E.S.M. :

M. BONIFACIO présente la proposition de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue Saint Laurent.

M. BONIFACIO expose l'avant-projet réalisée par le SDESM, estimant le montant des travaux à 19 789,80€ TTC, avant subventions.

M. CADET précise que l'avant-projet présente le passage de 14 luminaires à l'éclairage LED, avec détecteurs de présences sur chaque poteau, mais cette option ne sera pas retenue à cause du coût élevé d'achat et d'entretien.

M. RUFFIER suggère de placer des détecteurs uniquement sur des points stratégiques, comme la place Saint Laurent où des jeunes font souvent des nocturnes bruyantes et salissantes.

M. BONIFACIO répond que ces jeunes sont équipés de lumières la plupart du temps, leur permettre d'avoir de l'éclairage en permanence pourrait aggraver le phénomène.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°5.

Questions diverses :

Pas de questions posées.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, et sans questions supplémentaires, M. BONIFACIO clôture la séance à neuf heures et dix-huit minutes.

